

Au Conseil Intercommunal

Préavis 03/2019 (*législature 2016-2021*)
Relatif à une demande de crédit d'étude de
CHF 90'000.00 TTC pour l'agrandissement de la zone
administrative de l'EPSGE dans le Collège L'Oujon –
sis à Genolier

Membre Codir responsable : M. Scott ADAMS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

But du préavis

Le but du présent préavis est d'octroyer au Comité directeur un crédit d'étude pour l'agrandissement de la zone administrative de l'EPSGE dans le Collège L'Oujon – sis à Genolier.

Définitions

BAMO : Bureau d'Aide au Maître d'Ouvrage.

CODIR : Comité directeur

EPSGE : Etablissement Primaire et Secondaire de Genolier et Environs

Exposé des motifs

La zone administrative de l'EPSGE est composée du secrétariat, du bureau du directeur, de deux bureaux pour les doyens/nes, d'un couloir « casiers/photocopieuse » et de 2 WC.

Cette disposition date de la construction de la seconde aile du collège de L'Oujon en 1999 et, malgré une augmentation du nombre d'élèves (actuellement + 380 élèves qu'en 1999) et des collaborateurs (en 2018, + 40 collaborateurs qu'en 1999, dont 4 collaborateurs administratifs en plus, 2 travailleurs sociaux qui occupent des locaux spécifiques, une conseillère en orientation qui occupe un local spécifique) cette zone n'a, jusqu'à ce jour, pas été agrandie.

Ce qui a été prévu comme surface de travail en 1999 ne correspond plus du tout à la réalité vécue à ce jour. En 2018, l'EPSGE accueille de manière permanente ou temporaire les fonctions de (hors les fonctions enseignantes) : maître spécialisé, praticien-formateur, éducateur en milieu scolaire, travailleur social de proximité, doyen, directeur, infirmière, médecin, psychologue, logopédiste, médiateur, économiste, médiathécaire, concierge, aide à l'intégration, conseillère en orientation, apprenti de commerce. Cela suppose de surcroît, des lieux dédiés à la coordination et aux séances de travail. Ce besoin va aller encore croissant par le concept 360° voulu par le canton.

La configuration de cette zone administrative pose de nombreux problèmes:

- il n'y a pas de salle de réunion adaptée pour le Conseil de direction. Ceci pose un gros problème de disponibilité et de confidentialité, particulièrement lors d'un fonctionnement en configuration « cellule de crise » (Grafic) où il faut pouvoir afficher des informations sensibles pour toute la durée de celle-ci ;
- il n'y a pas de séparation entre la zone de passage utilisée par les enseignants/es et l'administration. Ceci entraîne des difficultés pour le personnel administratif pour accomplir ses nombreuses tâches sans être régulièrement dérangé ;
- La configuration actuelle des locaux ne permet pas de dédier un local à l'accueil des parents d'élève garantissant ainsi la confidentialité ;
- Les doyens/nes se partagent des bureaux trop petits. La taille des bureaux ne permet pas la conduite d'entretien RH avec des collaborateurs en toute confidentialité. L'accès (voie de circulation) à la place de travail est inadéquat et l'espace pour accueillir le mobilier de travail est insuffisant. De plus, l'espace libre autour des postes de travail n'est pas suffisant pour permettre aux collaborateurs de se mouvoir librement durant leurs activités. Finalement un travail concentré n'est pas possible car les facteurs perturbants tels que les conversations téléphoniques, les discussions d'autres personnes, l'étalement de documents à traiter sur de grandes surfaces ou des voies de circulation fortement fréquentées dans le voisinage n'ont, soit pas été pris en compte ou ont considérablement évolués depuis la construction des locaux.
- il n'y a que 3 WC « enseignants/es » (dont un dévolu aux personnes à mobilité réduite) sur l'étage et à proximité de la salle des maîtres, pour 70 personnes.

Cette situation ne fait que se péjorer puisque l'établissement accueille de plus en plus de personnel afin de répondre :

- aux exigences de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap et des enfants à besoins particuliers (enseignants/es spécialisés/es, psychologue, aide à l'enseignement)
- à la formation des futurs/es enseignants/es par l'accueil de stagiaires (l'EPSGE est « Etablissement partenaire de formation » pour la HEP).

Transformation et agrandissement

Sur demande de la direction de l'EPSGE et en étroite collaboration avec celle-ci, une étude de faisabilité de la transformation et l'agrandissement de la zone administrative a été commandée en mai 2018 au bureau d'architecture BaVu, successeur du bureau Jean-Claude VUFFRAY SA qui avait construit les deux ailes du collège de L'Oujon.

Après plusieurs séances pour bien définir les besoins et les flux, un projet de faisabilité a été présenté à l'AISGE en août. Les plans (en annexe) ont été revus et la proposition convient à l'AISGE. Le devis estimatif des travaux est de **CHF 670'000.00 HT**, auxquels il faudra ajouter un montant de **CHF 76'000.00 HT** pour l'ameublement.

L'offre fournie a été soumise à un BAMO mandaté par le CODIR pour qu'il évalue celle-ci. Celui-ci confirme que l'offre reçue est adéquate et propose des optimisations pour réduire le coût total du projet. Ce rapport a été discuté avec le bureau BaVu qui pense qu'il est nécessaire de faire l'étude avant de confirmer si les optimisations sont faisables.

C'est pourquoi le CODIR vous demande de voter un crédit de **CHF 90'000.00 TTC** pour les phases d'études et d'appel d'offres. Ceci permettra ensuite au CODIR de soumettre au Conseil Intercommunal un préavis pour un crédit de construction.

Récapitulatif des coûts

Mandat architecte	Fr.	70'000.00
Ingénieurs spécialisés	Fr.	11'500.00
Frais et débours	Fr.	1'500.00
TVA 7.7%	Fr.	6'391.00
Total TTC	Fr.	<u>89'391.00</u>

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal

Vu le préavis 03/2019 (*législature 2016-2021*) relatif à une demande de crédit d'étude de **CHF 90'000.00 TTC** pour l'agrandissement de la zone administrative de l'EPSGE dans le Collège L'Oujon – sis à Genolier

Oùï les rapports des commissions de « Gestion/finances » et ad hoc « Bâtiments »

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour de la séance du 11 avril 2019

D é c i d e d'accorder au Comité directeur de l'AISGE un crédit de **CHF 90'000.00 TTC** pour l'agrandissement de la zone administrative de l'EPSGE dans le Collège L'Oujon – sis à Genolier

de financer ce dernier par un emprunt bancaire ou, si les finances le permettent, par la trésorerie courante ; ce montant sera amorti en une seule fois.

Ainsi délibéré par le CODIR AISGE dans sa séance du 13 mars 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

Association Intercommunale
AU NOM DU CODIR AISGE :

La Présidente Collège "Le 5^e La Secrétaire générale :
Route de D... er 9
1272 Genolier
Tél. 022 3... 12
secretariat-general@...
Florence SAC... Dominikus ALTHAUS
Secrétaire de Genolier & Enn... 8

